



Doute sur le licenciement du locataire

Par **khali**, le **12/07/2012** à **16:21**

Bonjour

Mon locataire souhaite bénéficier d'un préavis d'un mois suite à un licenciement. Le document reçu est très évasif, le licenciement pour autre motif n'est pas précisé et j'ai un gros doute sur la véracité de la perte d'emploi, il me semble que la fin du CDI est ée d'un commun accord. J'ai donc demandé le respect du préavis de 3 mois.

que me conseiller vous pour la suite à donner,

Bien à vous,

Khali

Par **janus2fr**, le **13/07/2012** à **07:08**

Bonjour,

Le bailleur n'a pas compétence pour juger la validité du droit à préavis réduit de son locataire.

Il ne peut qu'en prendre note et n'a même pas le droit d'exiger un justificatif.

S'il conteste le droit de son locataire au préavis réduit, il doit saisir le juge qui est seul compétent pour exiger les justificatifs et se prononcer sur le droit du locataire.

Vous ne pouvez donc pas, de votre propre initiative, "demander le respect du préavis de 3 mois".